

Règlement du service d'hébergement et de restauration disponible sur le site internet du lycée

NOM de l'élève :

Prénom :

Niveau de classe à la rentrée 2020/2021 (cochez la case correspondante) :

- 2nde
 1^{ère} G^{le} 1^{ère} STMG - Terminale G^{le} Terminale STMG

REGIME CHOISI A LA RENTREE 2020-2021 (IMPORTANT : Ce choix est valable pour l'année scolaire entière et **ne pourra être modifié que par demande écrite** du responsable financier, **remise au service intendance dans les 15 jours suivant la rentrée scolaire**. Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre (le 1^{er} trimestre de demi-pension se termine fin décembre) :

- Demi-pensionnaire 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)
 Demi-pensionnaire 5 jours (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi)
 Interne
 Externe

RESPONSABLE QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES DE L'ELEVE : Ce dernier doit correspondre au « responsable qui paie les frais scolaires » de la « fiche secrétariat » remise dans le dossier d'inscription. La facture appelée « Avis aux familles » lui sera adressée chaque trimestre par mail à l'adresse indiquée sur la fiche secrétariat ou à défaut par voie postale. Pensez à informer le secrétariat de tout changement d'adresse ou de mail. Ce responsable doit **fournir un Relevé d'Identité Bancaire** (voir fiche RIB dans le dossier d'inscription) qui sera utilisé pour les éventuels remboursements.

Ce responsable est la **personne qui s'engage à régler les frais scolaires** de l'élève. Cette personne est **susceptible d'être poursuivie en justice en cas de non paiement des factures**. **L'élève pourra être exclu de la demi-pension ou de l'internat en cas de non règlement des factures.**

NOM du responsable qui paie les frais scolaires de l'élève* :

Prénom : né(e) le à (ville) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél :

(* A compléter obligatoirement, même pour les élèves externes)

L'élève était-il **boursier en 2019/2020** ? (cochez la case correspondante) : OUI NON

☞ Si non, une demande de bourse de lycée a-t-elle été faite pour 2020/2021 ? :

OUI NON (cocher la case correspondante)

☞ Si oui, la demande est (cocher la case correspondante) :

- Acceptée (fournir la notification + RIB du demandeur de la bourse)
 En attente (fournir le RIB du demandeur de la bourse)
 Refusée (fournir la notification de refus)

LE PAIEMENT de la demi-pension ou de l'internat se fait par chèque, virement à l'ordre du lycée Bellevue ou espèces, en début de trimestre, à réception de la facture appelée « avis aux familles ».

Vous pouvez également, si votre enfant n'est pas boursier, opter pour le prélèvement automatique mensuel sur 10 mois. Le prélèvement doit être demandé avant fin août (pas de mise en place en cours d'année scolaire). L'agence comptable vous adressera un échéancier pour confirmer la mise en place du prélèvement.

COMPLETEZ CI-DESSOUS LE MODE DE REGLEMENT POUR LA DEMI-PENSION OU L'INTERNAT

(cochez l'option choisie) :

Vous réglerez à réception de la facture chaque trimestre

Vous étiez en prélèvement automatique l'an dernier, celui-ci est reconduit tacitement, **vous n'avez pas besoin de faire de nouvelle demande** sauf en cas de changement de domiciliation bancaire. Pensez à signaler par courrier ou mail, au service intendance, tout changement de domiciliation bancaire en cours d'année ou si vous souhaitez ne plus bénéficier du prélèvement mis en place. Si votre enfant devient boursier à la rentrée, vous devez demander la suppression du prélèvement automatique.

Si vous étiez en prélèvement automatique et que vous ne souhaitez pas le reconduire, cochez cette case : **Je souhaite annuler le prélèvement automatique mis en place l'an dernier**

Vous souhaitez mettre en place le prélèvement automatique mensuel à compter de la rentrée 2020/2021 (élève non boursiers) : vous devez agraffer à cette fiche le **mandat de prélèvement SEPA** complété et signé sans oublier d'y agraffer votre R.I.B. **ATTENTION, le dépôt d'un R.I.B seul ne suffit pas pour la mise en place d'un contrat de prélèvement automatique mensuel.**

Je soussigné(e) (nom, prénom) responsable qui paie les frais scolaires de l'élève, certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Date :

Signature du responsable qui paie les frais scolaires (obligatoire) :